

Nos chers défunts

"C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour nos morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés". (II Mach. XII-46).

Nos Frères en religion

Les R.R. P.P. G. Leroux, J. B. Rouvière et Leblanc, O.M.I., missionnaires des Esquimaux. Il est maintenant certain que les deux premiers ont été massacrés; le dernier est succombé à la tâche, victime de son zèle en faveur des pauvres infidèles qu'il avait entrepris de convertir de concert avec le R. P. Turquetil.

Nos abonnés

Ancienne Lorette : Mlle Adèle Tessier.—*Batiscan* : Mde Geo. Labissonnière.—*Béarn* : M. Joseph Laliberté.—*Cap de la Madeleine* : Dames Vves Ernest Langis et T. Caron.—*Bécancourt* : Mde Ovilla Dumont.—*Biddeford* : M. Pierre Lebel.—*Champlain* : M. Fernando Toutant.—*Châtes Shawenegan* : Mde Adélarde Girard.—*Cobalt, Ont.* : M. P. Paquette.—*Grand'Mère* : Mde Félix Normandin.—*Ludlow* : M. Henri Genest.—*Mandeville* : Mde Delcimaine Piché.—*Matane* : Mde David McKinnon.—*Montréal* : Mlle Deschamps.—M. Jos. Bélisle.—M. Edgar Poulin.—Mde Clovis Gougeon.—*Pierreville* : Mlle M. Marguerite Laforce.—*Pointe du Lac* : M. Moise Comeau.—*Rigaud* : Mde Octave L. Chevrier, mère de notre zélatrice.—*Ste-Anne du Sault* : M. Albert Lacourse.—*St-Barnabé* : Mde Michel Bourassa.—*St-Cyrille de Wendover* : Mde O. Joyal.—*St-Frédéric* : Dme Georgiana Plante.—Mde François Vachon.—Ernest Lessard et Irénée Jacques.—*St-Guillaume* : Mde D. Dupré.—*St Jacques de l'Achigan* : M. Elz. Beaudry.—Dme Téles. Boivin.—Dme Alb. Forest.—M. Marcel Belisle.—*St-Louis de France* : Mde Edouard Gendron.—*St-Pierre, I. O.* : Mde Georges Côté.—*St-Robert* : M. Lemoine.—*St-Wenceslas* : Mde Evariste Lemire.—*St-Zacharie* : M. Rodrigue.—*Trois-Rivières* : M. David Therrien.—Jos. Fleury.—*Valleyfield* : M. Noé Autotte.

LE TARIF DE NOTRE TRENTAIN EST DE \$15.00

Le Père Procureur de la maison à laquelle nous transmettons le surplus de nos trentains, nous répond : "Etant 22 prêtres à célébrer chaque matin, nous pourrions dire, cette année, plus de 8,000 messes. Nous sommes donc en mesure d'acquitter, dans un très bref délai, tous les trentains que vous pourrez nous adresser. Merci anticipé à tous ceux qui auront recours à votre entremise."

Prière d'adresser au bureau le nom des abonnés défunts. Une simple nouvelle par la voie des journaux ou autrement ne suffit pas.

La 5ème dizaine du chapelet que nous récitons, chaque jour, au Sanctuaire est appliquée aux âmes de nos défunts.

"Sainte Marie Libératrice, priez pour nous et pour les âmes du purgatoire". (Ind. 100 j. chaque fois, Pie X, 22 janv. 1914).

R. I. P.